

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
Restaurant scolaire – Aide aux devoirs
Garderie – Temps méridien
SEPTEMBRE 2017

ATTENTION :
 Merci de joindre la
 fiche enfant
 2017/2018

Rythme scolaire de l'année 2017 / 2018

Nom :
 Prénom :
 Adresse :
 EMAIL :
 Téléphone :
 Ecole :



En fonction du rythme scolaire, les services périscolaires (ou extrascolaire) seront aménagés :

- En cas de fonctionnement sur un rythme sur 5 jours (9 demi-journées), les activités périscolaires (NAP) seront renouvelées le mardi et vendredi de 15h00 à 16h30.
- En cas de retour au rythme de 4 jours, un accueil de loisirs extrascolaire sera mis en place le mercredi matin de 8h30 à 11h30 avec une garderie et un service de restauration aux horaires habituels.

Le formulaire d'inscription pour le service mis en place sera distribué dès que le rythme scolaire sera définitivement fixé.

ⓘ A titre exceptionnel, les inscriptions « NAP ou Activités du mercredi matin » seront acceptées durant la première semaine de rentrée scolaire

Merci de votre compréhension,

Le service Jeunesse,
 La commission Jeunesse,

JOURS DE FREQUENTATION :

CANTINE

	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
OUI																															

AIDE AUX DEVOIRS

GARDERIE MATIN (6h30 – 8h30)

GARDERIE SOIR (16h30 – 18h30)

Avant 7h30																															
Après 7h30																															
Avant 17h30																															
Après 17h30																															

J'autorise mon enfant à participer aux activités du temps méridien (Ecole primaire uniquement) : OUI NON

Inscription cantine à l'année : Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

CANTINE

(Si non réservation avant la date butoir, facturation à 6.00 €)

Aide aux devoirs

Modalité de paiement exceptionnelle :

Pour ce premier mois, le paiement se fera **après la facturation**.
 A partir du mois d'octobre, le règlement s'effectuera en mairie avec le dépôt de votre **prévisionnel** de fréquentation.
Pour les personnes ayant déjà souscrit au prélèvement mensuel ceci n'a aucune incidence.

Merci de votre compréhension.

Date :

Signature